



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Lyon, le 30 août 2021

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime, vous avez transmis le 1^{er} juillet 2021, pour avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme de Thizy-les-Bourgs.

Cette modification porte sur les objets suivants :

- Transformer une zone à urbaniser « 2AUx » en « Ux » route de Régný – les Granges – la Brelandière » à Bourg-de-Thizy et supprimer l'orientation d'aménagement et de programmation n°3 existante sur ce site ;
- Transformer une partie de la zone « UA » en « Ux » sur le site des anciennes teintureries DANJOUX lieu-dit « le Bois Brochet » à Bourg-de-Thizy pour permettre la construction neuve de locaux pour des activités économiques et la réhabilitation d'une partie de l'ancienne usine pour des activités économiques et évènementielles ;
- Mettre à jour le repérage de quatre bâtiments agricoles autorisés à changer de destination ;
- Mettre à jour le plan des servitudes d'utilité publique.

Les objets numéros 1, 2, et 4 ne relèvent pas de la compétence de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Concernant l'objet numéro 3, la sous-commission mandatée par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en charge de l'analyse des révisions allégées et des modifications qui s'est réunie le 26 août 2021 a rendu un avis favorable en raison des précisions apportées par la commune le 1^{er} juillet 2021 sur l'ensemble des critères définis au schéma de cohérence territoriale du Beaujolais permettant d'autoriser les changements de destination.

Monsieur Martin Sotton
Maire de Thizy-les-Bourgs
1 rue veuve Crozet
69240 Thizy-les-Bourgs

Cet avis devra être versé au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de la commission
départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers,

La responsable de l'atelier connaissance,
territoires durables et communication

Julie THEILLAY

